

INFO SUPERMOTO 2024

Licences et classes autorisées

Il est possible de concourir dans les classes suivantes:

Catégorie	Cylindrée admise	Age Minimal	Age Maximal
S4 65 cc	Uniquement 65 cc	8 ans	Max 12 ans
S4 85cc	85 cc 2T – 105cc 2T 125cc 4T – 150 CC 4T	10 ans	Max 15 ans
S3 125cc	125cc 2 T Origines 125cc 2T Electriques (EPV)	14 ans	Néant
S3 250cc	250cc 4 T Origines 250cc 4T et + - Electriques (EPV)	14 ans	Néant
S2 Open	2 T: 100cc - 650cc 4 T: 175cc - 900cc	15 ans	Néant
S1 Open	2 T: 100cc - 650cc 4 T: 175cc - 900cc	16 ans	Néant
Seniors	2 T: 100cc - 650cc 4 T: 175cc - 900cc	40 ans	Néant
Vintage	Motos construites jusqu'en 2004 – toutes cylindrées	30 ans	Néant
Quads	2T – 4T Max 500 cc	16 ans	Néant

- La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur et doit être atteinte au moment des premières vérifications techniques de la manifestation en question. La limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année en cours durant laquelle le coureur atteint l'âge maximum de la classe en question. (Article 10 Code Sportif FMB). Sous réserve d'une demande écrite et raisonnée d'un coureur, le groupe de travail Supermoto peut accorder une dérogation aux limites d'âge prévues.
- Les coureurs, qui veulent souscrire une licence 'Senior', doivent avoir l'âge minimal de **40 ans**, à l'exception des coureurs de moins de **40 ans**, qui étaient déjà titulaire d'une licence annuelle dans la catégorie 'Seniors' les années précédentes, ils se réservent de souscrire une licence annuelle 'Seniors'.
- Les coureurs, détenteurs d'une licence annuelle dans les catégories **S2 et S1** les 3 (trois) années précédentes et qui ont atteint l'âge de **40 ans**, n'ont pas automatiquement le droit de souscrire une licence annuelle 'Seniors' sur base de leur âge. Sous réserve d'une demande écrite et raisonnée d'un coureur au minimum 15 jours avant la première épreuve **2024**, le groupe de travail Supermoto peut accorder une dérogation d'obtenir une licence annuelle 'Seniors'.
- Chaque demande motivée de monter ou descendre de catégorie doit être demandée au plus tard 15 jours avant la première épreuve de **2024**.
- Le coordinateur, le groupe de travail et/ou le directeur de course ont le droit d'obliger un coureur de monter et ou descendre dans une autre catégorie, s'ils considèrent que le coureur n'appartient pas à sa catégorie en raison de ses capacités et / ou résultats. Toutefois, la décision doit être approuvée par les membres votants du groupe de travail. Cette promotion reste valable pour la saison en cours.

Numéros de course et plaques numéros :

Classe	Numéro	Couleur	Licence 1 manifestation
S4 65cc / 85cc	1 à 99	Libre	À partir de 500 à 999
S3 125 / 250	1 à 99	Libre	À partir de 500 à 999
Seniors	1 à 199	libre	À partir de 500 à 999

S1	1 à 299	libre	À partir de 500 à 999
S2	300 à 499	libre	À partir de 500 à 999
Quads	1 à 199	libre	À partir de 500 à 999

Les numéros de course attribués en 2023 seront réservés jusqu'au 15/02/2024. A partir de 16/02/2024 les numéros seront libérés et disponibles pour tout autre demandeur d'une licence annuelle.

Promotions:

S2 vers S1 :

Obligatoire : Baltus Jordan, Pruyen Luik, Coussaert Mallory

Facultatif : Horemans Basil, Parmentier Christophe, Detaille Jordan

Modifications de règlement 2024

Les modifications, en plus des modifications de catégories, sont:

- Ajout article 01.4 : Si un nombre de licences 2024 faible seront émises dans la catégorie **quads**, le Groupe de travail Supermoto FMB pourra décider de supprimer cette catégorie en 2025.
- Art. 2.1 Prescriptions concernant équipement - ajout : Le collège technique a la possibilité de garder les équipements non conformes présentés lors du contrôle technique. Le coureur concerné pourra récupérer ce matériel après la dernière manche de sa catégorie.
- Art. 5.3 : Suppression catégorie sidecar
- Art. 6.4 : Une "superpole" sera organisée pour les 8 premiers coureurs S1 en fonction des temps réalisés lors des séances d'essais chronométrés. La grille de départ de la 1^{ère} manche S1 sera établie sur base des temps réalisés lors de la Superpole, Pour la 2^{ème} manche S1, les 8 premiers coureurs des temps réalisés lors de la Superpole seront inversés suivant le système: 8^{ème} temps: pole, 7^{ème} temps: 2^{ème} place, 6^{ème} temps: 3^{ème} place etc., jusqu'au coureur le plus vite à la 8^{ème} place.
- Art. 07.4 : Le coureur qui ne participe pas à ce tour de chauffe, ne peut quitter le parc fermé que sur autorisation de l'officiel de service au parc fermé. **Il est autorisé à se positionner sur la grille de départ en fin de grille.**
- Art. 8.1 et 8.2 : clarification de la procédure et l'établissement du classement suite à une interruption de course.
- Art. 9.1 : Suppression des titres Rookie S1/S2
- Art. 9.3 Championnat de Belgique : ajout : les 4 premiers coureurs de la Superpole S1 obtiendront les points suivants pour le Championnat de Belgique : 1. 4 points ; 2. 3 points ; 3. 2 points ; 4. 1 point
- Art. 12 – Ajout : Lors de toute manifestation le Directeur de course dispose de la faculté d'effectuer des alcool-tests sur tout coureur inscrit. Ces contrôles s'effectuent à l'aide d'un éthylomètre homologué par la commission sportive de la F.M.B. et peuvent avoir lieu à tout moment. Aucune tolérance n'est admise soit 0,000 mgr d'alcool dans le sang. Tout coureur dont le contrôle s'avérera positif se verra interdire le départ et des sanctions complémentaires pourront être prises par les organes disciplinaires de la F.M.B. sur rapport du Directeur de course
- **Règlement technique - Homologation casques** : Prolongation homologation des casques ECE 22 – 05 « P » pour 2024. Les casques type ECE 22 – 05 « P » et ECE 22 – 06 « P » sont homologués pour 2024.

Inscriptions aux épreuves:

Pour les épreuves en Belgique, les participants doivent s'inscrire via le site : www.ris-timing.be. Toute inscription dont le paiement n'est pas enregistré dans les 10 jours est supprimée et le coureur devra recommencer la procédure d'inscription. Les inscriptions aux épreuves seront clôturées (paiement compris) **le mardi minuit au plus tard**. Après ce délai, il sera encore possible de s'inscrire sur place mais le tarif d'inscription sera majoré **de 20 EUR**. Un QR code sera attribué lorsque l'inscription est validée (Inscription + paiement) à présenter lors du contrôle administratif et au contrôle technique.

Le droit d'inscription est déterminé par chaque organisateur.

Collaboration avec la KNMV en 2024 - BeNeCup

Toutes les épreuves aux Pays-Bas et en Belgique des catégories **S1, S2 et Seniors** seront pris en compte pour la **BeNeCup** des catégories respectives. **En accord avec le KNMV, des épreuves (toutes catégories) aux Pays-Bas peuvent également compter pour le CB.**

Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site : www.ris-timing.be comme repris ci-dessus.

Pour rappel:

Tapis environnement

L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire dans le paddock et la zone des mécaniciens. Les sanctions suivantes sont prévues : avertissement, 2ème constatation : exclusion de la course.

La FMB n'a plus de stock de tapis environnementaux. L'économe et certains organisateurs disposent encore d'un stock limité. Les coureurs peuvent également les acheter directement auprès des différents fournisseurs.

Sécurité dans le paddock : chaque coureur doit disposer d'un extincteur ABC 6 kg prêt à l'emploi - poudre ou mousse par emplacement.

Points importants et contrôles supplémentaires en 2023

- **Équipement**: Les coureurs doivent porter des gants de cuir, qui doivent être intacts. Les gants de motocross ne sont pas autorisés. L'utilisation de Tear Offs et de caméras sur le casque et le corps sont interdits
- Seules les combinaisons en cuir d'une seule pièce sont autorisées.
- Bottes, protection dorsale et pectorale : lire attentivement le 'règlement technique' Supermoto
- **Niveau sonore**: Le niveau sonore maximal est fixé à **114 dba** mesuré suivant la méthode 2mètres max. Des contrôles sonores supplémentaires seront prévus.

Des contrôles sévères auront lieu avant et après la (les) séance (s) d'entraînement et les courses concernant les exigences vestimentaires (ceci pour votre propre sécurité) et les normes de bruit (pour la survie du sport moto). Le non respect de ces règles entraînera une pénalité et / ou une exclusion de l'épreuve. Lisez attentivement les règlements et assurez-vous d'être en ordre pour la première épreuve **2024**.

Transpondeur

Les coureurs ont la possibilité d'acheter / louer un transpondeur (type X2 transpondeur MX) auprès de la firme Mylaps (www.mylaps.com) ou de louer un transpondeur sur place. Le prix de location est de **25 EUR** et un caution de 50 EUR sera demandée.

Licence Europe Open

Il n'y aura qu'un type de licence, la licence Europe Open. Cette licence permettra aux coureurs de participer aux épreuves inscrites au calendrier FMB et FIM Europe et comprend également une assurance individuelle lors des entraînements en Europe. Tous les licenciés de supermoto sont assurés (assurance individuelle accident) :

- lors de leur participation aux épreuves inscrites au calendrier FMB (en Belgique et à l'étranger)
- lors de leur participation à des épreuves à l'étranger inscrites au calendrier Open de la FIM Europe (site web : www.fim-europe.com – rubrique sport – Road racing – open calendar)
- lors de leur participation à des entraînements libres en Belgique et à l'étranger – assurance 24H/24H

Les licenciés pourront souscrire une Option Responsabilité Civile valable lors des entraînements sur circuit permanent en Belgique, France et Pays-Bas. Cette option permet de ne pas devoir acheter un 'Pass circuit' de la FFM pour les entraînements en France. Une attestation spécifique sera délivrée avec la licence.

La FMB, Motorsport Vlaanderen et la FMWB ont développé une application digitale pour les demandes de licences de types sportives et loisirs. Vous pouvez installer cette application "My FMB-BMB" sur votre

ordinateur ou laptop PC Windows ou I-pad (apple). Cliquez sur le lien publié sur la page d'accueil de la FMB ou via le lien suivant : <http://fmb-bmb.magelan.be/> Pour plus d'info cliquez [ici](#).

Les demandeurs d'une licence **2024** annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le week-end suivant.

Le règlement 2024 complet sera bientôt disponible sur le site internet de la FMB